

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 49 (1923)
Heft: 23

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

liquide obtenu au moyen de moteurs électriques) M. Bunet calcule qu'une usine disposant de 10 000 kW produira par jour :

$$\frac{10\,000 \times 24}{16} = 15\,000 \text{ kg. d'ammoniaque (NH}_3\text{)}$$

correspondant à 54 t. de sulfate d'ammoniaque qui, à 1200 fr. (français) la tonne, valent 64 800 fr., soit donc une recette annuelle de 24 millions ou de 2400 fr. par kW.

Les trois quarts de l'énergie totale mise en œuvre par ce procédé de fabrication de l'ammoniaque sont utilisés à la production électrolytique de l'hydrogène¹, mais, dit M. Bunet, « il est une considération, importante quelquefois, qui peut abaisser le coût de l'hydrogène obtenu par électrolyse dans des proportions susceptibles de changer complètement l'aspect du problème. Cela se présentera quand on utilisera de l'énergie électrique de peu de valeur. Beaucoup d'installations hydroélectriques ne peuvent fonctionner à puissance constante et n'ont pas de réservoir d'un volume suffisant pour accumuler l'eau qui arrive lors des faibles charges ; il en résulte une perte inévitable d'eau représentant quelquefois une proportion importante de l'énergie totale. Pendant les périodes où l'énergie est ainsi disponible et inutilisée, on peut mettre en marche des électrolyseurs à la manière d'une batterie d'accumulateurs : la plupart des opérations de l'électrolyse aqueuse, contrairement aux opérations électrochimiques et électrométallurgiques à chaud, se prêtent facilement à des passages de courant très variables, discontinus, interrompus, comme on le désire. Il est aisé de réaliser des appareils automatiques tenant l'ensemble de la station à une puissance constante fixée à l'avance, correspondant, par exemple, au maximum de la demande extérieure, ou à l'utilisation intégrale de l'eau, et envoyer le reste dans les électrolyseurs en passant par des commutatrices ou des groupes moteurs-générateurs. Les compresseurs et appareils catalyseurs ne peuvent suivre les mêmes fluctuations et il est nécessaire d'avoir un gazomètre pour l'hydrogène : ils se prêtent cependant bien à des variations très importantes, comme 1 à 3, de leur production avec un rendement acceptable.

» Par exemple, si une station qui alimente un chemin de fer électrique a une puissance de 10 000 kW et que, dans la journée moyenne la demande d'énergie est de 120 000 kWh, soit 5000 kW de puissance moyenne très variable, l'électrolyse de l'eau et la production d'ammoniaque par compression donneront $\frac{120\,000}{16} = 7500$ kg. d'ammoniaque par jour moyen ou 6000 kg. d'azote valant actuellement environ 25 000 fr., soit 9 millions de francs par an. Ce serait une recette supplémentaire, moyennant certaines dépenses d'installations et d'exploitation de 900 fr. par kilowatt total et de 1800 fr. par kilowatt moyen consacré à cette fabrication correspondant à de l'énergie qui aurait été perdue. Il y a bien des cas où l'on aurait un intérêt réel à faire cette addition. »

Le Concours d'Art de la VIII^e Olympiade, à Paris en 1924.

Rapport présenté par M. A. LAVERRIÈRE, architecte, à la Société Vaudoise des Ingénieurs et des Architectes le 22 septembre 1923.

Il nous paraît utile de rappeler que le rénovateur et les organisateurs des Jeux Olympiques ont résolu dès le début d'associer aux exercices athlétiques les manifestations de l'Art

et de la Pensée. Ils savaient qu'aucune formule n'est plus efficace pour donner à la Jeunesse un développement sain, complet et harmonieux.

Aussi, le Congrès des Arts, des Lettres et des Sports, convoqué à Paris en 1906, par le Comité international Olympique, décida-t-il de développer dans ce sens l'œuvre du Congrès de 1894, qui rétablissait les Jeux Olympiques et d'ouvrir, lors de leur célébration, des Concours artistiques et littéraires.

Olympie fut une cité d'athlétisme et d'art, c'était donc renouer, dans les temps modernes, les traditions de la Grèce antique qui vit naître tant de chefs-d'œuvre à l'occasion de ses célèbres Jeux Olympiques. Comme l'a dit M. Pierre de Coubertin : « Les jeux olympiques de 1924 devront montrer l'accession de la Littérature et de l'Art à l'Olympisme, parachevant ainsi la Tradition antique. »

Donner aux fêtes athlétiques un caractère d'Art et de Beauté, voilà où tendent les efforts du Comité Olympique français. L'athlétisme y gagnera en eurythmie, l'Art pourra s'enrichir d'inspirations puisées à des sources nouvelles de formes, de couleurs, de mouvements et de rythmes.

Il importe donc de susciter dans les milieux artistiques une émulation créatrice d'œuvres originales, dont la consécration pourra orienter l'art vers des voies nouvelles.

Quelles peuvent être les influences de l'athlétisme sur les aspirations ou les préoccupations des artistes ?

Un spectacle athlétique peut-il toucher des centres sensitifs jusque-là inertes ? Ce sont des questions qu'il est légitime de se poser quand on mesure aujourd'hui la place que les sports en général ont prise dans notre civilisation. Pour l'Architecture, la grande ordonnatrice des formes, n'est-elle pas une des premières intéressée aux grandes manifestations olympiques par le caractère de solennité qu'elles doivent revêtir.

Pour les concours et l'exposition d'architecture qui seront organisés du 15 mai au 27 juillet 1924 à Paris, tous les architectes des nations admises aux Jeux Olympiques sont invités.

Les œuvres présentées au Concours ou admises à l'Exposition comprendront : des stades, arènes, terrains de jeux, instituts d'éducation physique, thermes, piscines, tennis, champs de tir, etc.

Ne seront considérées comme participant aux concours que les œuvres inédites, les autres œuvres seront, d'office, classées dans l'exposition.

De même que dans l'antiquité, les artistes et les poètes recevaient, comme les athlètes, le rameau d'olivier, symbole de la victoire, les lauréats des concours d'Art de la VIII^e Olympiade recevront la même médaille que les vainqueurs des Jeux athlétiques.

Ces concours s'adressent donc à tous ceux qui peuvent avoir étudié ou exécuté en Suisse des constructions se rapportant aux sports et nous pensons en premier lieu aux si belles cabanes que certains clubs alpins ont élevées dans nos montagnes, aux terrains de jeux, aux stades, aux stands de tir, etc.

Les compositions plus idéales et où l'imagination se serait donné libre cours trouveront aussi leur place aux Olympiades. Toute liberté est donc laissée aux exposants et le champ d'action est vaste.

Nous espérons donc que ces manifestations trouveront un écho dans les milieux des architectes suisses et peut-être plus particulièrement chez les jeunes qui ne craindront pas d'entreprendre des recherches de plus ou moins d'envergure dans des compositions dont le caractère peut atteindre les points les plus élevés de l'art.

¹ Le *Génie Civil* du 13 octobre dernier contient une étude très détaillée, de M. Verneuil, sur la fabrication de l'hydrogène par le procédé par catalyse du gaz et l'eau et par le nouveau procédé de la Société l'Oxydrique française.